

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

## Décision du 13 juillet 2021 portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

NOR : ECOG2121406S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, notamment le 3° de son article 2,

### Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, en qualité de représentants de l'Etat :

#### *Au titre du ministre chargé des communications électroniques*

En tant que titulaire :

M. THÉRY (*Vincent*), ingénieur général des mines au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

En tant que suppléant :

M. SCHMITT (*Michel*), ingénieur général des mines au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

#### Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 juillet 2021

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président

du conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,

L. ROUSSEAU